



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Val-Joli :

QUE le rôle de **PERCEPTION**, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2026 est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation.

SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

QUE ces taxes seront payables selon les échéanciers prévus.

Si le 20 février 2026 vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec la municipalité au 819-845-7663 poste 1.

DONNÉ A VAL-JOLI CE 6e JOUR DE FÉVRIER 2026.

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale et greffière-trésorière
